



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530280-DE-1-1  
Date de télétransmission : 01/12/2025  
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Publication électronique le : 1 décembre 2025

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Claude BACHELET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

### PROLONGATION DE DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET)

(N°2025-445)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et, notamment, son article L.331-3 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-232 de la Commission Permanente en date du 13/06/2022

« Fonds d'intervention en faveur des enjeux écologiques territoriaux (FIEET) et fonds d'initiative pour l'environnement (FIEN) - programmation 2022 » ;

**Vu** la délibération n°2018-455 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Prolongations de délais » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à prolonger, au nom et pour le compte du Département, le délai de validité de la subvention, attribuée à la commune de HENNEVEUX dans le cadre du Fonds d'Intervention en faveur des Enjeux Écologiques Territoriaux (FIEET), jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à la commune de terminer ses travaux de mise en valeur écologique de la prairie communale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**(Adopté)**

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement

### RAPPORT N°20

Territoire(s): Boulonnais

Canton(s): DESVRES

EPCI(s): C. de Com. Desvres Samer

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025**

#### **PROLONGATION DE DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET)**

Le présent rapport propose une décision de prolongation de délai de réalisation de travaux. Cette proposition de décision se fonde sur les principes adoptés par la Commission Permanente lors de sa session du 5 novembre 2018, à savoir :

- permettre le versement du solde des subventions nécessitant une prolongation, dans la limite du 31 décembre de l'année de la demande, en levant l'échéance quadriennale si nécessaire ;
- avant l'échéance de la prescription quadriennale, permettre une prolongation de délai jusqu'à la date sollicitée par le bénéficiaire de la subvention ;
- un refus de prolongation dans tous les autres cas.

La commune de HENNEVEUX nous a sollicités, par courrier en date du 18 septembre 2025, afin de prolonger le délai de réalisation de son opération de mise en valeur écologique de la prairie communale pour laquelle une subvention de 5 689 € a été accordée lors de la Commission Permanente du 13 juin 2022 (dossier 2022-03236). En effet, les travaux ont démarré en novembre 2024 et devraient se terminer début 2026 – sauf intempéries.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à prolonger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à la commune de terminer ses travaux.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY